

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'APPOSITION DU  
PARAPHE SUR LES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS ET  
ARRÊTÉS MUNICIPAUX**  
**ARRÊTÉ**

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026, relative à l'élection du Maire et de ses douze Adjoints ;

Vu le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à déléguer à des agents communaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints ;

Considérant que le Maire, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature à un agent de la commune pour l'apposition de ce paraphe ;

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de signature à **Madame Marie-Christine WASELINCK**, Directrice Générale Adjointe des Services Administration Citoyenneté, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux.

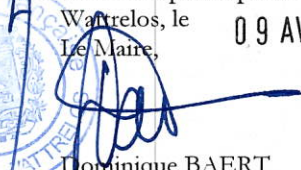
**ARTICLE 2** : Le paraphe consiste à apposer un cachet représentant les initiales de **Madame Marie-Christine WASELINCK** sur chacune des pages du registre.

**ARTICLE 3** : La délégation de signature est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le 09 AVR. 2026  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT

Fait à Watrelos, le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
Dominique BAERT

**Madame Marie-Christine WASELINCK**

Notifié le